

# UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS de l'ORNE

# BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

# DOSSIER d'INSCRIPTION A LA SESSION DE REVISION

du Samedi 17 Avril 2021
au centre aquatique d'Argentan

Le dossier doit être retourné COMPLET 1 mois avant la date d'examen

NOM:	
<u>Prénom</u> :	
<u>Adresse</u> :	
Code postal :	<u>Ville</u> :
Date & Lieu de Naissance	
Militaria	CONDITIONS A REMPLIR
→ être titulaire du B.N.S.S.A	

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Renseignements administratifs (à l'intérieur de ce dossier)

- Copie du certificat de compétences de secouriste P.S.E1 et votre dernier justificatif attestant du maintien des compétences de secouriste
- ☑ Un certificat médical conforme document joint
- Attestation de suivi de formation à une session de révision aquatique
- N Paiement



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

NOM:	Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de Naissance :		
Profession:	Sexe:		
Adresse :			
	Email:		
Situation de famille :			
Diplômes scolaires et universitaires :			
Situation professionnelle : (préciser l'Administration de tutelle ou les références de l'employeur)			
Diplômes et Brevets sportifs détenus :			
Numéro, date et lieu de l'obtention de :  - C.F.A.P.S.E. (Premiers Secours en Equipe) ou  - A.F.C.P.S.A.M (Premiers Secours avec Matériel) ou  - P.S.E 1 (Premiers Secours en Equipe — Niveau 1)			
et numéro, date et lieu d'obtention d'autres mentions :			
Organisme ou association ayant préparé le candidat :			
Observations diverses:			
Date,			

Signature,

#### CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou à l'examen de ce brevet.

Je soussigné, certifie avoir examiné ce jour, . Docteur en médecine

et avoir constaté qu' ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A

Le

Signature,

#### Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

### Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est :

4/10 + inférieur à 1/10

#### Avec correction

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

### Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.